

### 1. Traverse du bourg d'Aillac

Le Maire rappelle que l'opération relative à la traversée et l'aménagement du bourg d'Aillac a été inscrite au budget 2014, la subvention DETR a été obtenue, il faut donc choisir un maître d'œuvre commun avec le CG 24. Le CG 24 prend à sa charge les travaux de chaussée et finance à 40 % les travaux d'édilité (trottoirs, bordures ...). A l'unanimité, le CM autorise le Maire à lancer une consultation à procédure restreinte adaptée avec pour objet une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation de l'aménagement de la traverse et de la place de l'Eglise au bourg d'Aillac.

### 2. Demande d'effacement de réseau

Le CM accepte à l'unanimité de demander au SDE une étude financière sur l'effacement du réseau ERDF en 2 points de la commune : dans le bourg de Carsac entre la station de pompage et l'Eglise et au lieu-dit Saint Rome. A l'unanimité, le CM sollicite le SDE pour la réalisation d'une étude financière.

### 3. Avis sur une enquête publique

Le Maire informe le CM d'une demande d'autorisation de restauration écologique du site de l'ancienne gravière de Veyrignac en rive gauche de la Dordogne, sur le territoire des communes de Veyrignac (siège de l'enquête), Carsac-Aillac, Calviac et Sainte Mondane, déposée par EPIDOR, au titre de la loi sur l'eau et milieux aquatiques. Le porteur de projet est la CCPF avec une participation financière à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et de 50 % par une association de mécénat d'ERDF ; les travaux sont estimés à 600 000 €. Le rachat des terrains, estimés par le service des domaines à 40 000 € se fera à 80 000 € comprenant l'obligation de réaliser pour 60 000 € de frais de remise en état par le propriétaire. A l'unanimité, le CM émet un avis favorable sans réserve à ce projet.

### 4. Demande d'aliénation de chemin rural

Le Maire informe le CM d'une demande d'aliénation d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit Campagnac au droit des parcelles cadastrées Section E n° 876 et 880 jusqu'aux parcelles n°870 et 878, appartenant à un seul propriétaire et seul utilisateur de cette partie dudit chemin rural. A l'unanimité, le CM autorise le Maire à lancer l'enquête publique préalable correspondante.

### 5. Demande de classement de commune touristique

Le Maire explique que la Commune de Carsac-Aillac a l'appellation de commune touristique jusqu'en décembre 2014, cette appellation est valable 5 ans. Elle permet d'obtenir une bonification de la DGF. A l'unanimité, le CM autorise le Maire à demander le renouvellement de cette labellisation.

### 6. Participation au transport scolaire des élèves des collèges et lycées

Le CM accepte que la commune participe à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire pour les collèges et lycées et propose de renouveler cette participation pour l'année scolaire 2014/2015. Le coût par enfant est de 69 € pour la commune et 69 € pour les familles.

### 7. Point sur les dossiers en cours

Rentrée scolaire : Patrick BONNEFON et Monique TREFEIL font un point sur le dossier.

Concernant les TAP, les horaires proposés par la Commission et validés par le CM le 20 juin dernier sont les suivants :

Classes de maternelle : de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Classes du primaire : de 16h00 à 16h30 les lundis et jeudis et de 15h30 à 16h30 les mardis et vendredis

Le Conseil d'école a manifesté son refus des horaires proposés pour les classes de maternelle et a demandé à ce que tous les TAP soient aux mêmes horaires soit de 16h00 à 16h30 les lundis et jeudis et de 15h30 à 16h30 les mardis et vendredis. Le Maire informe qu'il a écrit un courrier à l'Inspectrice d'Académie pour avoir son arbitrage sur les horaires des TAP pour les classes de maternelle. La réponse doit être obtenue lundi 21.07.2014 ; une réunion de la commission sera prévue dans la semaine en suivant.

Par ailleurs, le Maire informe de la création officielle de la 6<sup>ème</sup> classe à l'école pour l'année scolaire 2014-2015.

Dans le cadre de la mise en place des TAP, il convient d'autoriser le recrutement de contractuelles pour le fonctionnement des services ; le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces recrutements.

Par ailleurs, lors du dernier conseil d'école, il a été demandé à la Mairie la réalisation de travaux de réfection de la salle de classe de Nathalie Cajot, les travaux sont estimés à 3 900 € HT.

Peu de salles étant disponibles pour les TAP et la 6<sup>ème</sup> classe étant à nouveau occupée, il est demandé au CM d'autoriser les travaux de réfection de l'ancien logement l'école ; les devis s'élèvent à 33 900 € HT pour les plâtrerie, peinture, faux-plafonds, sols et escalier, à 5 100 € HT pour l'électricité et à 3 900 € HT pour les chauffage-sanitaires.

Le CM autorise à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

## **8. Compte-rendu des commissions**

EHPAD Saint Rome : Patrick Bonnefon et Monique Tréfeil font part de plusieurs informations : la réception des travaux a été prononcée, il y a des réserves concernant les panneaux solaires et les plantations qui ne sont pas encore réalisés ; le déménagement des bâtiments est prévu le 1<sup>er</sup> octobre 2014 ; Monsieur TOMASSI, Directeur en poste à Salignac, entre en poste à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 ; la demande d'un Directeur à temps plein va être faite auprès de l'ARS.

## **9. Questions diverses**

PAVE : présentation du document le vendredi 25 juillet à 14h00 à la Mairie ; informer les commerçants.

Contrat local de santé : proposition de contrats pour que les administrés qui ne peuvent bénéficier de mutuelle aient des tarifs négociés avec 2 mutuelles : Pavillon prévoyance et Miel mutuelle ; une 50<sup>aine</sup> de communes est adhérente, le coût est de 10 €/an.

Tournée Chloé Lacasse : dans le cadre de l'échange de la CCPF avec le Québec, un concert est proposé sur le territoire de la CC et la salle des fêtes de Carsac est la plus appropriée. Le coût est de 850.00 € TTC, frais d'hébergement et de repas non compris ; la commune pourrait participer pour moitié et le spectacle pourrait être organisé en partenariat avec l'association Au Fil de l'Art. Le CM accepte à l'unanimité.

Inauguration EHPAD Saint Rome : prévue le vendredi 29 août 2014 à 11h00 avec buffet, un devis sera demandé au Sucré Salé de Mathilde ; les frais seront divisés pour moitié entre l'EHPAD et la Commune. Bernard CAZEAU sera présent et une invitation sera envoyée à Mme DELAUNAY qui était venue poser la première pierre.

Fest'Ecolo : cette journée se tiendra le 27 septembre aux jardins de l'Enéa avec un marché gourmand le soir. Le CM accepte à l'unanimité le prêt des chapiteaux et du matériel pour cette manifestation.

Le prochain CM est fixé au vendredi 5 septembre 2014 à 18h00 avec repas avec les conjoint(e)s à 20h30.

Catherine MERLOT fait part du problème de chats sauvages dans le bourg d'Aillac.

La séance est levée à 20h00.

A Carsac-Aillac, le 22 juillet 2014